



PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 Avril à 20h30

Monsieur le Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le jeudi 15 Avril 2021 à 20h30, à la salle des fêtes de l'espace J Capellini.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire. Willy AUTHESSERRE

Présents (18) : M. Pujol, C. Villain, A.Pinaud-Verdier, T.Passera, Y. Drezen, W.Authesserre, C.Barthès, D.Gaspar, , F. Bonifasse, V. Prouteau, P. Porte, S. Charlotte, F. Larroque, V. Deloze, P. Labourgade A. Rivera, J. Journet, M. Sellier

Absents excusés (2) : S. Charlotte, M. Sellier

Absents (1) : G. Estaves

Procurations (2) : S. Charlotte a donné procuration à A. Rivera, M. Sellier a donné procuration à A. Rivera,

Est nommée secrétaire de séance : V. Prouteau

Est nommée secrétaire auxiliaire : M. de Clédat.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Approbation PV séance 15 mars 2021

DELIBERATIONS

1. Affectation des résultats 2020 BP Assainissement
2. Approbation du Budget Primitif 2021 Assainissement
3. Affectation des résultats 2020 BP Commune
4. Vote des taux de la fiscalité locale 2021
5. Subventions allouées aux personnes de droit privé 2021
6. Demande de subventions – projet de requalification des espaces publics du centre historique d'Orgueil – Tranche 1
7. Approbation du Budget Primitif 2021 Commune

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le réseau d'irrigation ASA de Villemur : état des lieux, abonnés, travaux en cours et à venir
- Informations diverses groupes de réflexion

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Monsieur le Maire soumet le PV de la séance du 15 Mars 2021 à l'approbation des conseillers qui ne soulèvent aucune remarque, le PV est approuvé.

Monsieur le Maire propose d'examiner les délibérations à l'ordre du jour au fur et à mesure qu'il présente le budget primitif et rappelle que la délibération relative aux subventions aux associations est reportée.

20210403 OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle ce qu'est un budget et les principes qui régissent à son élaboration (annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre). Il rappelle que les finances locales sont contrôlées à plusieurs niveaux (les services de l'Etat et les chambres régionales des Comptes ainsi que par les habitants via le tribunal administratif). Monsieur le Maire présente ensuite l'organisation d'un budget : 2 sections (fonctionnement et investissement) avec les dépenses et les recettes qui doivent s'équilibrer. Il présente également ce qu'est la capacité d'auto-financement.

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte administratif :

- Excédent de fonctionnement de clôture 2020 : 379 989.75 €
- Excédent d'investissement de clôture 2020 : 144 215.90 €

Il poursuit avec les excédents à reporter :

- Excédent de fonctionnement total à reporter 2021 : 867 757.66 €
- Excédent d'investissement total à reporter 2021 : 401 103.73 €

Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers.

Budget Commune 2020 en euros :

Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 487 767.91
Excédent de fonctionnement de clôture 2020 : 379 989.75
Recettes – Dépenses : 1 510 878.18 – 1 130 888.43
Excédent de fonctionnement total à reporter 2021 : 867 757.66

Reste à réaliser en dépenses : 354060,83
Reste à réaliser en recettes : 0

Excédent d'investissement reporté 2019 : 256 887.83
Excédent d'investissement de clôture 2020 : 144 215.90
Recettes – Dépenses : 1 048 932.73 – 904 716.83
Excédent d'investissement total à reporter 2021 : 401 103.73

Proposition :

Excédent de fonctionnement à reporter en 2021 : 867 757.66
Excédent d'investissement total à reporter 2021 : 401 103.73

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme détaillé ci-dessus.

Voteants : 18	Exprimés : 18	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 18
---------------	---------------	------------	-----------------	-----------

20210404 OBJET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE LOCALE 2021

Monsieur le Maire détaille la page 17 du projet de budget Primitif (BP) relative aux recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'examiner les taux de la fiscalité locale et explique les modifications de cette année avec notamment la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages en 2020. Pour les 20 % restants, elle est perçue par l'Etat qui compense cette perte aux communes par le produit de la taxe d'habitation du département. La Commune conserve le produit de la Taxe d'habitation sur les maisons secondaires. La CFE est perçue par la Communauté de communes.

Monsieur le Maire précise qu'Orgueil est une Commune surcompensée et projette le tableau des états fiscaux (reproduit ci-après)

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 COMMUNE 136 ORGUEIL
 ARRONDISSEMENT 82 MONTAUBAN
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE MOISSAC

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 2021

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafonds pour 2021
Taxe foncière (bâti)	993 120	55,53 (*)	1 006 000	558 632	558 632	137,68
Taxe foncière (non bâti)	35 471	112,29	35 100	39 414	39 414	280,39
CFE				0		>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case (*) dont taux départemental 2020				Totaux :	598 046	598 046

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti)	55,53	Produit total souhaité = 598 046 Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	
Taxe foncière (non bâti)	112,29		
CFE	>>>		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			6 142		>>>	6 142
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	Contribution coefficient correcteur	
12 942			90 579	77 378		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021

598 046 + 6 142 + 12 942 + 0 - 90 579 + 77 378 = 603 929

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)
 Total autres taxes (colonne 8)
 Allocations compensatrices et DCRTP
 Versement FNGIR
 Contribution FNGIR
 Versement coefficient correcteur
 Contribution coefficient correcteur

Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A MONTAUBAN
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JEAN-MICHEL POUX
 Le 22 MARS 2021

Le préfet,
 le

Le maire, WILLY AUTHESSERRE
 le 25/04/2021

Monsieur le Maire explique que les recettes sont reproduites au compte 73111

Monsieur le Maire propose de ne pas bouger les taux pour ne pas impacter les orgueillois et soumet au vote

VU les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale prévues par la loi n02020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Monsieur le Maire informe les conseillers que les bases et produits notifiés à compter de 2021 tiennent compte des modifications intervenues en loi de finances pour 2021.

Monsieur le Maire rappelle que des mesures législatives notamment font l'objet de dispositifs de compensation par l'Etat afin de ne pas pénaliser les collectivités territoriales comme notamment :

- La suppression du produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales compensée à l'euro près par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur le bâti, dont le taux en Tarn et Garonne est de 28.93 % vers les communes
- La taxe d'habitation sur les résidences principales est transférée à l'Etat pour achever sa suppression progressive d'ici 2023.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 reconduit jusqu'en 2022, les taux de taxe d'habitation appliqués en 2019, les Communes ne doivent donc pas voter de taux de taxe d'habitation en 2021.

Monsieur Le Maire rappelle que, chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Monsieur le Maire présente les états fiscaux 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 mis à disposition de la commune par la Direction départementale des finances publiques.

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) = 55.53 % (taux voté en 2020 : 26.60 % + taux du département : 28.93 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) = 112.29 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :
DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition pour la fiscalité locale pour 2021.

Voteants : 18	Exprimés : 18	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 18
---------------	---------------	------------	-----------------	-----------

Monsieur le Maire poursuit la présentation du BP par les recettes de fonctionnement attendues = 2 106 088.66 €. Il présente les dépenses qui devront atteindre ce montant afin de présenter un budget équilibré. Il détaille tous les chapitres et articles et s'attardent sur certains.

Antonella RIVERA demande les raisons d'une comparaison avec le budget réalisé plutôt qu'avec le budget prévu en 2020 et rappelle que la publication des marchés publics s'inscrit en investissement.

Monsieur le Maire lui répond ne pas avoir eu de remarques de la Trésorerie dans ce sens.

Antonella RIVERA, à propos du compte 615232 relatif à l'entretien des fossés, demande s'il s'agit d'un programme de curage de fossés et dans ce cas pourquoi ne pas prévoir un programme d'investissement (correction demandée à la séance du conseil municipal du 3 Juin 2021 par l'intéressée)

Monsieur le Maire l'informe que ce compte n'inscrit pas que des curages et ajoute que l'inscription dans ce compte permet de récupérer le FCTVA.

Catherine VILLAIN ajoute que les travaux qui concernent le pluvial correspondent à de l'entretien,

Marc PUJOL précise que la totalité des entretiens coûterait très chère pour la commune et confirme que les 45 000 € budgétés ne correspondent pas qu'à du curage, il y a aussi des remises à niveau de fossés ; il donne l'exemple du chemin de Ronde qui est un point noir de la commune.

Catherine VILLAIN ajoute que la Commune s'est positionnée dans le programme du Plan de Relance pour le recensement des ouvrages d'art et des ponts via le CEREMA

A la demande d'**Antonella RIVERA**, **Monsieur le Maire** détaille le compte 615221 : travaux du Carretou et entretiens des bâtiments (dératisation, VMC, entretien chaudières...).

Monsieur le Maire poursuit avec le 012 relatif aux charges de personnels. Il explique que le conseil devra débattre prochainement car il proposera des critères d'évolution du personnel et notamment de titularisations.

Il fait une parenthèse concernant un jeune de la Commune qui l'a informé participer au 4L Trophy et qui sollicite un partenariat. **Monsieur le Maire** y est très favorable et sollicite l'avis des conseillers. Le principe du sponsoring serait de proposer une participation financière et d'apposer le logo de la commune sur la voiture ; l'aventure pourrait être relayée sur les réseaux (Facebook) ainsi qu'avec l'école. Les conseillers y sont favorables.

Antonella RIVERA fait remarquer qu'il y a 30 000 € de prévus au 66111 alors que l'état de la dette fait mention de 13 000 €. A la demande de **Monsieur le Maire Maud de CLEDAT** explique qu'un des emprunts se termine en Septembre et que le logiciel ne compte que les emprunts qui se terminent en décembre ; les intérêts de cet emprunt n'y sont donc pas inscrits

Antonella RIVERA estime qu'il y a une surestimation des charges de personnels. S'il y a titularisation, le compte des CDD glisse vers le compte des titulaires (correction demandée à la séance du conseil municipal du 3 Juin 2021 par l'intéressée)

Monsieur le Maire explique que l'estimation lui semble sincère car il a évalué une évolution des charges sans préjuger des futures décisions du Conseil donc qu'il préfère les prévoir au budget : renouvellement ou non des contrats aidés, titularisation, renforcement du service technique, remplacement d'agents durant leurs formations...

Catherine VILLAIN demande quel est le pourcentage des charges de personnels dans le Budget et **Monsieur le Maire** lui répond un taux d'environ 38 %

Puis **Monsieur le Maire** explique ensuite le virement à la section d'investissement en rappelant qu'il s'agit de la capacité d'autofinancement.

20210406 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE HISTORIQUE D'ORGUEIL – TRANCHE 1
--

Monsieur le Maire poursuit son exposé du BP avec la section d'investissement et laisse la parole à son 1^{er} adjoint.

Yann DREZEN explique qu'il espère que le marché de travaux des espaces publics de la 1^{ère} tranche puisse être lancé à l'automne pour un démarrage des travaux soit en fin d'année 2021 dans les meilleurs délais, soit au plus tard au printemps 2022. Pour ce faire les demandes de subvention doivent être réalisées. Il rappelle que l'acceptation d'une DETR (subvention Etat) oblige un engagement des travaux dans les 2 ans.

Il projette le plan du périmètre ajusté de cette 1^{ère} tranche en expliquant les limites : du pont du ruisseau sur la RD jusqu'au droit de la terrasse du café en prenant les connexions avec les rues adjacentes et la création de la nouvelle rue.

Yann DREZEN ajoute qu'avec Monsieur le Maire ils ont rencontré la Secrétaire générale de la Préfecture afin de lui présenter le projet global du centre-bourg. Les services de la Préfecture invitent à déposer une demande de subvention sur le périmètre présenté qui devrait pouvoir être subventionné sur 2 exercices budgétaires ; ce sera également le cas pour la Commune. **Yann DREZEN** ajoute que les études méritent encore quelques précisions quant aux principes de fonctionnement et que le bureau d'études sera invité à un prochain Conseil Municipal pour présenter plus en détail son travail. Il propose de prendre rang pour la DETR cette année afin de permettre de lancer les travaux dès que la commune sera prête.

Yann DREZEN projette le plan de financement et apporte quelques précisions sur les financements demandés aux partenaires : taux de 24 % possible auprès du Conseil départemental ; référence au

contrat bourg-centre auprès de la Région mais non prise en compte de la voirie...

Répondant à **Jérôme JOURNET**, **Yann DREZEN** précise que le bureau d'études est un groupement pluridisciplinaire composé de PUV (architecte) XMGE (bureau d'études) et Cyril SOLER (écologue) et que c'est XMGE qui a procédé à l'estimatif.

Yann DREZEN ajoute que la Préfecture a un regard attentif et bienveillant sur les projets Orgueillois et souhaite nous rendre visite pour mieux les appréhender.

Monsieur le Maire exprime avoir été rassuré par leur rencontre avec la Secrétaire générale de la Préfecture suite à la présentation du projet global d'Orgueil. Il lui semble important de pouvoir obtenir des conseils et de pouvoir communiquer directement avec les partenaires financiers.

Antonella RIVERA remarque que le 1^{er} plan de financement de mentionnait pas un montant aussi haut, quasiment le double (correction demandée à la séance du conseil municipal du 3 Juin 2021 par l'intéressée)

Yann DREZEN précise que l'objectif a été de définir le périmètre opérationnel d'intervention le plus cohérent possible en s'appuyant sur l'expertise du bureau d'études PUV/XMGE et du CAUE. Il explique que le périmètre proposé est plus important que le 1^{er} envisagé. Il regroupe le périmètre 1 et une partie du 2^{ème} périmètre initialement envisagé. Les deux tranches cumulées permettent de connecter les différents carrefours en même temps ainsi que de prévoir le linéaire du plateau

Par ailleurs, il précise que PUV a sous-estimé la 1^{ère} tranche dans son étude de 2018.

Antonella RIVERA ajoute que d'autant l'enveloppe de travaux est baissée, d'autant l'enveloppe de subventions l'est aussi. **Yann DREZEN** ajoute qu'au final la 1^{ère} tranche est donc effectivement plus importante que celle envisagée d'où la proposition de la budgétiser sur 2 exercices. Il ne s'agit que d'anticiper des travaux qui auront été réalisés en seconde tranche avec des financements efficaces.

Catherine VILLAIN ajoute que le Conseil Départemental demande que la RD soit reprise dans son ensemble car pour lui c'est plus simple plutôt que de morceler les travaux comme envisagé au départ.

Monsieur le Maire soumet au vote et le Conseil vote à l'unanimité le plan de financement proposé.

A la suite du vote, **Antonella RIVERA** fait immédiatement part de son inquiétude que la Commune ne puisse rien faire d'autre que l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire lui rappelle que la réhabilitation du centre bourg dans son sens large à savoir la création de la nouvelle mairie, les espaces publics, le pôle commercial, la création de nouveaux services, d'un nouveau quartier ... correspond, en effet, au projet prioritaire du mandat et que l'ambition est bien la dynamisation de la commune qui passe par l'aménagement global du cœur de village. La feuille de route du mandat envisage des projets sur d'autres secteurs qui amélioreront le fonctionnement global de la commune.

Monsieur le Maire lui demande si elle pense à des projets précis et **Antonella RIVERA** répond en citant les associations. Des conseillers interviennent en suivant pour donner des exemples d'actions menées et envisagées.

Puis **Antonella RIVERA** s'étonne ne pas retrouver dans la présentation ce qui a été mentionné dans le bulletin municipal. **Yann DREZEN** lui rappelle qu'il s'agit du même périmètre global que celui annoncé dans le bulletin municipal mais qu'il ne s'agit que d'un découpage opérationnel différent ; il précise qu'il avait été mentionné que les périmètres seraient très probablement ajustés ; ce qui est le cas.

Jérôme JOURNET explique ne pas être surpris par les montants présentés et que le périmètre proposé en 1^{ère} tranche est cohérent d'un point de vue de mise en œuvre.

Antonella RIVERA revient sur son vote précédent et exprime le souhait de vouloir s'abstenir ainsi qu'au nom des élus pour lesquels elle détient les pouvoirs, **Sabrina CHARLOTTE** et **Marine SELLIER**.

Surpris **Monsieur le Maire** décide d'accepter ce changement de position d'**Antonella RIVERA** et de soumettre à nouveau au vote le plan de financement.

Monsieur le Maire reprend la présentation des recettes d'investissement en proposant un prêt de 300 000€ sous forme de prêts relais permettant de faire l'avance des travaux en attendant de recevoir les

subventions. Il présente le principe des prêts relais pour préfinancer les travaux.

VU la délibération n°20200715 du 23 Juillet 2020 relative au lancement du marché public pour le projet de requalification des espaces publics du centre historique d'Orgueil ;

VU la délibération n°20210101 du 7 janvier 2021 portant attribution du marché public pour le projet de requalification des espaces publics du centre historique d'Orgueil au groupement Agence Torres Borredon (31500 Toulouse) (mandataire) / SARL XMGE / Soler Cyril (co-traitants) ;

CONSIDERANT l'instruction ministérielle du 2 février 2021 et la circulaire préfectorale du 11 février 2021 relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de requalification des espaces publics de la Commune d'Orgueil. Il fait suite à la réalisation du plan d'aménagement global d'Orgueil finalisé en 2019 et décliné dans le cadre du contrat Bourg Centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

Monsieur le Maire précise que plusieurs phases sont envisagées dans le cadre de ce vaste projet. Il s'agit de pouvoir lancer la première phase : les espaces publics autour de la future mairie et l'aménagement des abords de la route départementale.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de promotion de l'écologie urbaine par le renforcement de la structure et du bâti du centre bourg, la création de connexions entre les différents points d'attractivité, la création de liaisons nord/sud et une amélioration de la traversée de la RD 930 en veillant à maintenir une ambition environnementale forte dont le surcoût éventuel devra être proportionné aux gains énergétiques et environnementaux.

Monsieur le Maire précise le périmètre d'emprise de cette première phase : le contournement de la future mairie par la création d'une nouvelle voie et le réaménagement de la section du chemin des communaux fermée et l'aménagement du parc de la mairie avec la gestion des abords immédiats notamment quant à l'accessibilité. Ce premier périmètre comprend également les aménagements de sécurité sur la traversée de la RD 930 reliant deux pôles par un plateau traversant, l'objectif étant de poser comme prioritaires les piétons et les vélos.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible aux différents financeurs tels que les services de l'État dans le cadre de la DETR, de la Région dans le cadre du dispositif spécifique « Aménagement et qualification des Espaces Publics – Politique Régionale de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie », du Conseil Départemental de Tarn et Garonne dans le cadre des actions publiques de mise en valeur des bourgs.

Plan de financement :

Coût prévisionnel HT	Travaux	€	1 163 316,00
	PUVA honoraires TF 1,2,3	€	20 363,49
	PUVA honoraires TF 4	€	4 680,00
	PUVA honoraires TO 1	€	38 255,95
	PUVA honoraires TO 2	€	27 439,21
	SPS	€	6 000,00
	sondages plantations	€	2 000,00
	diagnostic réseau	€	3 000,00
	études de sols	€	5 000,00
	TOTAL	€	1 270 054,65

ORGANISMES	APPELLATION	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	TAUX DDE	MONTANT DDE	ETAT DE LA DDE
DEPARTEMENT	ACTIONS PUBLIQUES DE MISE EN VALEUR DES BOURGS	1 270 055	15%	€ 190 508,20	SOLLICITEE
ETAT	DETR	1 270 055	50 %	€ 635 027,33	SOLLICITEE
REGION	Aménagement et qualification des Espaces Publics	1 270 055	15 %	€ 190 508,20	SOLLICITEE
TOTAL SUBVENTIONS			80 %	€ 1 016 043,72	
AUTOFINANCEMENT				€ 254 010,93	
COUT PREVISIONNEL HT				€ 1 270 054,65	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec 15 voix pour et 3 absentions D'ACCEPTER les propositions ci-dessus ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents en conséquence des présentes

Votants : 18	Exprimés : 18	Contre : 0	Abstentions : 3	Pour : 15
--------------	---------------	------------	-----------------	-----------

Abstentions : Antonella RIVERA, Sabrina CHARLOTTE et Marine SELLIER

20210407 OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire poursuit sa présentation avec les recettes d'investissement.

Catherine VILLAIN précise que les recettes inscrites au 013 sont uniquement celles qui font l'objet d'arrêtés d'attribution mais qu'elles peuvent être perçues avec une année de retard. Elle donne l'exemple du piétonnier pour illustrer son propos.

Antonella RIVERA ajoute que la commune peut solliciter une avance de 30 % après la notification et Monsieur le Maire lui confirme que cette pratique est déjà effective.

Monsieur le Maire présente ensuite les dépenses d'investissement et notamment le chapitre 21. Il se dit rassuré par le discours de la Secrétaire générale de la Préfecture et annonce que la Commune a répondu à quelques appels à projets. Il en précise quelques-uns comme le label écomobilité, l'école numérique ou encore pour les cantines rurales.

Antonella RIVERA demande si l'idée de refaire le terrain de foot est abandonnée.

Catherine VILLAIN intervient pour expliquer les échanges de la commune avec l'ASA de Villemur : la Commune a reçu un dépôt de permis d'aménager sur le terrain Bétirac pour 4 lots et une servitude très ancienne avec de nombreuses fuites passe sur ce terrain. Les conduites enterrées sont profondes et peu d'abonnés sont concernés par ce réseau. Elle explique que l'ASA a peu de moyens et des plans d'implantation du réseau peu précis, comme le montre le plan d'irrigation annexé au PLU. Elle ajoute que la Commune avait un abonnement sur la borne de l'école et celle du stade. Elle précise que 3 zones posent problème : le lotissement du Vigné, la Route de la Thomaze et vers l'impasse Mondounas. Elle ajoute qu'Impasse de la Fabette la conduite ne peut pas être changée car elle passe sous des constructions et que 3 abonnés sont concernés par cette ligne, elle doit donc être maintenue. L'ASA propose de prolonger la conduite impasse de la Fabette en traversant le champ d'un particulier pour

retrouver la canalisation de la route du Vigné. Elle précise qu'il faut une autorisation de la Commune, les conseillers donnent leur accord.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération globale sera proposée une fois le projet finalisé.

Catherine VILLAIN poursuit avec la 2^{ème} borne située derrière la cantine, pour laquelle il y a 1 seul abonné et dont la commune ne se sert pas : la proposition est donc de la supprimer.

La 3^{ème} borne alimente l'arrosage du stade et a une fuite. Il y a 3 abonnés dont la Commune. Il faut donc changer toute la canalisation et la proposition est d'en créer une le long de la Vélo Voie Verte. Le coût estimé est évalué entre 35 000 et 40 000 €. L'ASA demande une participation financière de la Commune pour tout remettre en état. **Catherine VILLAIN** précise que cette année les travaux ne seront pas réalisés et par conséquent le terrain non arrosé car l'ASA va couper cette année. Elle ajoute que globalement les bornes du village non utilisés seront supprimées par défaut d'abonnés.

Yann DREZEN demande si l'ASA accepterait de nouveaux abonnés souhaitant se brancher sur le nouveau linéaire. **Marc PUJOL** précise que l'ASA répond par la négative car les particuliers ne consomment pas suffisamment. Il rappelle le volume consommé par la Commune chaque année : environ 1700 m3.

Monsieur le Maire précise que l'ASA propose deux choix à la commune : augmenter la part de la consommation ou financer directement les travaux ; dans le 1^{er} cas le budget du fonctionnement est impacté ; dans le second l'investissement.

Thierry PASSERA précise que ne pas arroser revient à laisser l'herbe brûler et qu'une fois que le réseau sera fiable la commune pourra réfléchir à une pelouse propre et une irrigation plus économe avec un arrosage différent.

Catherine VILLAIN ajoute que le réseau de l'ASA n'arrive pas loin du stade mais qu'ils ne veulent pas prolonger le réseau pour un seul abonné. Elle ajoute que la solution du puits a été évoquée mais que l'ASA a fait la proposition de la prise en charge par la Commune d'une partie de ce raccordement.

Frédéric BONIFASSE se demande si l'irrigation est pérenne dans le temps, **Monsieur le Maire** lui répond qu'il n'y a pas de garantie. **Frédéric BONIFASSE** confirme qu'il faut creuser la solution du puits surtout que la solution d'irrigation n'est pas rentable. **Marc PUJOL** confirme que pour le moment avec les raccords prévus, l'ASA peut tenir 15 ans après les travaux.

Catherine VILLAIN précise qu'en remplaçant la canalisation telle que présentée elle pourra être entretenue.

Jérôme JOURNET s'étonne que l'ASA n'arrive pas à financer 40 000 € ce qui lui inspire que très peu de garantie sur les moyens de l'ASA pour entretenir le réseau. Il précise qu'ils auraient pu faire une réserve foncière pour l'entretien de ces canalisations.

Alexandra PINAUD VERDIER constate que l'ASA regrette le peu d'abonnés particuliers mais précise que ces abonnements sont très chers.

Thierry PASSERA explique le risque encouru de choisir la solution du puits sans connaître le volume d'eau disponible.

Monsieur le Maire précise que l'une ou l'autre des solutions proposées est risquée : le puits avec le risque du défaut de fonctionnement ; l'irrigation avec l'inconnu de sa durée de vie.

Thierry PASSERA ajoute que d'un point de vue écologique, il vaut mieux puiser l'eau dans le Tarn que dans la nappe phréatique. Il est rejoint par **Pierrick PORTE** qui approuve

Frédéric BONIFASSE trouve dommage d'investir dans une canalisation qui n'appartient pas à la Commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de conclure la discussion en faisant valider que les conseillers ne sont pas favorables à la participation financière de la Commune à la demande de participation financière proposée par l'ASA de Villemur.

Puis **Monsieur le Maire** soumet le projet de budget primitif 2021 au vote du Conseil.

VU le code Général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable M14 ;

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section de fonctionnement : Crédits prévus

Dépenses de la section de fonctionnement : 2 106 088.66 €

Recettes de la section de fonctionnement : 1 238 331.00 € (hors excédent reporté)

Excédent de fonctionnement reporté : 867 757.66 €

TOTAL FONCTIONNEMENT 2021 : 2 106 088.66 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 1 657 196.87 €

Dont restes à réaliser dépenses : 354 060.83 €

Recettes de la section d'investissement : 1 256 093.14 € (hors excédent reporté)

Dont restes à réaliser recettes : 0 €

Excédent d'investissement reporté : 401 103.73 €

TOTAL INVESTISSEMENT 2021 : 1 657 196.87 €

TOTAL BUDGET 2021 : 3 763 285.53 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter les propositions du budget de la Commune telles que présentées dans son exposé et énoncées ci-avant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

D'ADOPTER le budget primitif de la Commune pour 2021

Votants : 18	Exprimés : 18	Contre : 0	Abstentions : 3	Pour : 15
--------------	---------------	------------	-----------------	-----------

20210401 OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

*Marc PUJOL présente les affectations de résultats et rappelle les résultats du compte administratif.
Monsieur le Maire soumet au vote*

Budget Assainissement 2020 en euros :

Excédent d'exploitation reporté 2019 : 54 202.20

Déficit d'exploitation de clôture 2020 : - 19 038.48

Recettes – Dépenses : 42 606.99 – 61 645.47

Excédent d'exploitation total à reporter 2021 : 35 163.72

Reste à réaliser en dépenses : 0

Reste à réaliser en recettes : 0

Excédent d'investissement reporté 2019 : 345 700.53
Déficit d'investissement de clôture 2020 : - 332 464.56
Recettes – Dépenses : 75 336.15 – 407 800.71
Excédent d'investissement total à reporter 2021 : 13 235.97

Proposition :

Excédent d'exploitation à reporter en 2021 : 35 163.72.00 €
Excédent d'investissement total à reporter 2021 : 13 235.97.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme détaillé ci-dessus.

Votants : 18	Exprimés : 18	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 18
--------------	---------------	------------	-----------------	-----------

20210402 OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT

Marc PUJOL présente les affectations proposées au budget 2021 et détaille les 2 sections d'investissement et d'exploitation. Il détaille et explique les affectations pour chaque compte. Il n'y a pas de question, Monsieur le Maire soumet au vote.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

Le budget est voté par nature :

1. Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
2. Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 après le vote du compte administratif. Le budget est présenté comme suit :

Section d'exploitation : Crédits prévus

Dépenses de la section d'exploitation : 79 315.63 €
Recettes de la section d'exploitation : 44 151.91 € (hors excédent reporté)
Excédent de fonctionnement reporté : 35 163.72 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2021 : 79 315.63 €

Section d'investissement : Crédits prévus

Dépenses de la section d'investissement : 88 919.60 €
Restes à réaliser (RAR) dépenses : 0.00 €
Recettes de la section d'investissement : 75 683.63 € (hors excédent reporté)
Restes à réaliser (RAR) recettes : 0 €
Excédent d'investissement reporté : 13 235.97 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2021 : 88 919.60 €

TOTAL BUDGET 2021 : 168 235.23 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter les propositions du budget assainissement telles que présentées dans son exposé et énoncées ci-avant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

D'ADOPTER le budget primitif de l'assainissement pour 2021

Votants : 18	Exprimés : 18	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 18
--------------	---------------	------------	-----------------	-----------

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Catherine VILLAIN informe les conseillers qu'un webinaire sur l'urbanisme est organisé par la CCGSTG le 22 Avril à 12h30

Monsieur le Maire ajoute que **Catherine VILLAIN** a fait un formidable travail de préparation pour la Communauté de Communes en proposant des cas pratiques.

Elections

Thierry PASSERA rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 Juin ; il va faire passer un tableau avec les créneaux de présence et explique qu'il faut 10 personnes par créneau car il y a 2 bureaux de vote.

Ecole

Alexandra PINAUD VERDIER dresse le bilan de la semaine d'ouverture de l'école ouverte aux enfants des personnels prioritaires. Il y a eu deux enfants par jour avec un pic à 5 enfants. Le planning de roulement mis en place a permis aux référentes d'avancer sur les projets :

- *Projet intergénérationnel : le déjeuner à la cantine a été reporté en raison des circonstances sanitaires. L'équipe propose pour compenser le projet « une lettre qui sème le bonheur » : l'idée est d'écrire une lettre, un poème, faire un dessin afin de faire connaissance avec les orgueilleux.*
- *Yakajouer : l'ALSH a ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires pour les enfants des personnels prioritaires.*
- *Chantier Yaka Ado : ils ont proposé de peindre les barrières du stade et le portail du presbytère.*
- *Jeu des maternelles : pour résoudre le problème d'usure du sol des devis ont été demandés : la proposition serait d'enlever la zone qui s'effrite et de mettre un poly gommé sur la zone de sécurité et de peindre la zone élargie.*

Travaux eau potable

Marc PUJOL précise que les travaux de renforcement de la canalisation du château d'eau qui devaient débiter mi-Avril sont décalés en septembre.

Informations du Maire

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que le CBE du NET a reçu une réponse positive à un appel à projets mettant en place des actions en direction des aînés d'Orgueil pour 2021. Seront programmés :

- Un atelier pâtisserie
- 2 sorties culturelles gratuites
- Un atelier d'activation cognitive
- 2 conférences santé

- Un atelier d'initiation informatique
- Un atelier d'initiation à la visioconférence
- Un atelier de révision du code de la route

Une rencontre entre les membres du CCAS et la directrice du CBE est programmée le 28 Avril à 18h30 pour mettre en place ces actions.

L'association La Ruche souhaite organiser la fête d'Automne le week-end des 6/7 novembre sous réserve des prescriptions sanitaires

La prochaine collecte des encombrants est programmée le 15 Mai

Le prochain conseil municipal le 29 Avril avec notamment l'attribution du marché de travaux de l'école

Monsieur le Maire lève la séance à 23H10



A collection of approximately 12 handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the page. Some signatures are clearly legible, such as 'Benoit' and 'Loup', while others are more stylized or scribbled.